



mariage avec une ressortissante argentine

Par **matthieu Donatin**, le **31/03/2011** à **17:37**

Bonjour a toute l'équipe de Legavox,

Je suis de nationalité française et je vis sur le sol espagnol(ile de Majorque).Je vis avec ma compagne d'origine argentine qui est en situation irrégulière et nous voudrions nous marier. Ma question est donc la suivante:

Nous est-il possible de se marier en Espagne par le biais d'institutions françaises telles qu'un ambassade ou un consulat?

Je vous remercie énormément pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter.

Respectueusement

M Donatin Matthieu

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **18:14**

Le mariage dans un consulat n'est possible que si les deux futurs époux sont français et si ce consulat accepte de faire les mariages.

Vous devez, si vous vous mariez en Espagne, respecter les lois espagnoles, les lois françaises (obligation d'avoir un certificat de capacité à mariage) et les lois argentines.